



CAPa Jardinier Paysagiste (CAPa JP)

FORMATION DE 2 ANS PAR APPRENTISSAGE

PUBLIC CONCERNÉ

Le CAPa se prépare en 2 ans après une classe de 3ème générale, de l'enseignement agricole, technologique, SEGPA, ULIS

PRÉREQUIS, MODALITÉS D'ACCÈS

- Age : de 15 à 29 ans révolus.
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Inscriptions : compléter un dossier d'inscription, participer à un entretien de validation du projet professionnel, signer un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement de l'entreprise pour une entrée en CAPa 1. *Sauf dérogation accordée dans les conditions fixées par l'article D. 6222-19 du Code du travail, le début de l'apprentissage au sein d'une entreprise doit avoir lieu au plus tôt 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début du cycle de l'organisme de formation auquel l'apprenti est inscrit.*

ENTREPRISES D'ACCUEIL

- Entreprise de création et d'entretien d'aménagements paysagers.
- Service Espaces Verts de ville ou de collectivité.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques afin de :

- S'insérer professionnellement dans la filière paysage.
- Organiser le travail, participer à la préparation du chantier, organiser ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe.
- Réaliser les travaux d'aménagement, des travaux d'infrastructure, des travaux de plantation de végétaux, semis en engazonnement.
- Réaliser les travaux d'entretien, entretenir des espaces paysagers et naturels, assurer l'entretien et la maintenance des installations et infrastructures.
- Entretien le matériel et équipements du paysage.
- Communiquer en situation professionnelle.

CONTENU DE LA FORMATION

Modules généraux :

- MG1 – Agir dans des situations de la vie sociale
- MG2 – Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle
- MG3 – Interagir avec son environnement social

Modules professionnels :

- MIP – Module d'initiative professionnelle
- MP1 – Insertion du salarié dans l'entreprise
- MP2 – Maintenance des matériels
- MP3 – Mise en place d'aménagements paysagers
- MP4 – Travaux d'entretiens paysagers

Formations :

- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Sensibilisation à la Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)



CODE DIPLOME

50321405

CERTIFICATEUR

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

REFERENCE JO/BO n°0157 du 9 juillet 2015

NIVEAU DE SORTIE

Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 3

DUREE DE LA FORMATION

875 heures (sur 2 ans)

35H par semaine

Formation en présentiel

DUREE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

RYTHME DE L'ALTERANCE

12 semaines en CFA en 1ère année

13 semaines en CFA en 2ème année

en tenant compte de la saisonnalité

En suivant le calendrier de l'alternance

DATES DE LA FORMATION

1ère année du 01/09/2025 au 30/06/2026

2ème année du 01/09/2026 au 30/06/2027

PUBLICS ACCUEILLIS

Tout public accepté, voir les prérequis

*positionnement: Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap



CAPa Jardinier Paysagiste (CAPa JP)



MODALITES D'EVALUATION

12 Contrôles Continus en cours de Formation :

6 CCF en matières générales

6 CCF professionnels

Une Epreuve Terminale (Fiches techniques + 1 Oral)

*Possibilités d'aménagements d'épreuves en fonction de la situation de handicap, après accord du ministère de l'agriculture

Tous les blocs de compétences doivent être validés afin d'obtenir le certificat d'aptitude professionnelle agricole.

MODALITES FINANCIERES

- Aucun frais de formation pour l'apprenti(e) et/ou son représentant légal
- Le financement de celle-ci est pris en charge par l'OPCO ou CNFPT pour la fonction publique territoriale, se fait sur la base d'un coût contrat défini par les branches professionnelles (à défaut, fixation du coût par décret).
- Les frais liés à la pension ou 1/2 pension et à la cotisation à l'association apparaissent dans le contrat financier et sont à la charge de l'apprenti(e)/ ou son représentant légal.
- Coût moyen préconisé par France Compétences: 6000€

REMUNERATION

L'apprenti(e) perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance). Rémunération consultable sur le site du ministère du travail.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/>

APRES LA FORMATION

Suites de parcours possibles/passerelles:

CAP (conducteur d'engins, ...)

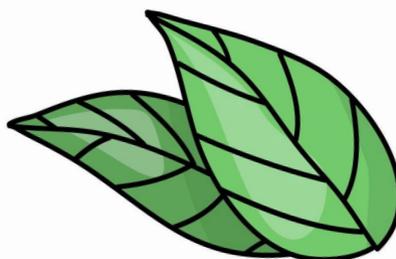
BAC PRO Aménagement paysagers - niveau 4

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers - niveau 4

Débouchés professionnels:

Ouvrier chez un paysagiste

Agent technique dans une collectivité territoriale



MATERIEL/EQUIPEMENT

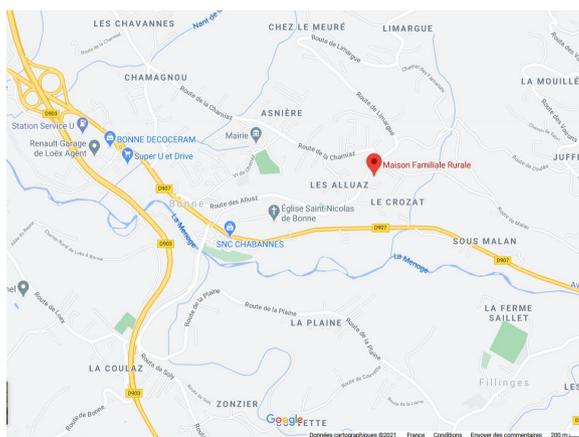
- Salles de cours équipées de vidéo-projection, tableau numérique, Espace numérique, CDI, Salle d'examen pour les CCF.
- Plateau technique: Laboratoire, Arboretum, Diverses machines de chantier.

ACCES PAR TRANSPORT

Ligne de Bus <https://www.tac-mobilites.fr/itineraires-horaires/lignes/ligne-5>

Gare SNCF d'Annemasse <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/gares/87745497/Annemasse>

Parking gratuit (véhicules légers)



1154 Route des Alluaz

74380 BONNE

☎ 04 50 39 20 06

mfr.bonne@mfr.asso.fr

<https://mfr-bonne.fr/>

Secrétariat ouvert du lundi

au vendredi de 8:00 à

12:00 et de 13:30 à 17:30

Coordonnées GPS

46.169690

6.334359

METHODES MOBILISEES

- Formation en apprentissage.
- Pédagogie de l'alternance.
- Le formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec l'expériences en entreprise des apprenant(e)s et le métier préparé.
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret de suivi en entreprise dont l'utilisation est obligatoire.
- A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage, tuteurs.
- Pédagogie des MFR privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateau techniques), la mobilisation sur l'élaboration de projets une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'apprenant(e); Plan d'étude, auto-évaluation.

HANDICAP

- Etablissement reconnu H+ (dispositif régional)
- Formation accessible aux personnes porteuses de handicaps. Contactez Notre référente H+ Karine DUBARRY pour évoquer d'éventuelles spécificités et accompagnement personnalisé, si besoin.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LES + DE LA FORMATION

- Restauration et hébergement
Cuisine préparée sur place / Internat
- Activités
Mur d'escalade
Table de ping-pong
Babyfoot
Terrain de sport
Activités/animations thématiques

Pour plus d'informations :

mfr.bonne@mfr.asso.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Mise à jour du document décembre 2025